

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE:

Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021, le conseil municipal a adopté une résolution afin d'établir le calendrier de ses séance ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Ces séances débuteront à 19h30 et se tiendront au 421, 4ième Avenue à Sainte-Hélènede-Bagot les jours suivants :

> 11 janvier 5 avril

1er février

8 mars

5 juillet

3 mai

7 juin

9 août

6 septembre

4 octobre

1er novembre

6 décembre

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8e jour du mois de décembre 2021

Denis Meunier

Directeur général et

secrétaire-trésorier par intérim